



Association Fondée en 1925

**Siège Social :**

Maison des Associations  
2 Avenue du Maréchal Lyautey  
94100 ST MAUR DES FOSSÉS

saintmaurphilatelie@yahoo.fr  
<http://www.apsm-saintmaur.fr>  
Identifiant Siren 799 402 714

## REUNION DU CONSEIL Du 03 décembre 2017

**Présents :** MM. BERCY  
DECHAUD  
GOTTARDO  
LACAZE  
LANEN  
ROGER  
ROUSSEAU  
SAINTIER  
SIGONNEY

**Représentés par un pouvoir :**  
MM. BARGAS  
OLIVER

**Absents :**  
M. MAZIERE

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil du 02 juillet 2017,
2. État des adhésions, démissions et décès depuis la dernière réunion,
3. Liste des adhérents à jour de leur cotisation pour 2017,
4. Situation financière de l'A.P.S.M.,
5. Bilan de la « Journée des Associations » du 10 septembre 2017,
6. Bilan de la « Journée Portes Ouvertes » du 15 octobre 2017,
7. Investissements pour 2017 en matériel acheté et à acheter,
8. Transfert de notre siège social avant le 30 juin 2018 suite à la mise en vente du site des « Associations » par la Mairie,
9. Questions diverses,

### COMPTE-RENDU SUIVANT ORDRE DU JOUR

Didier SIGONNEY déclare la séance ouverte à 10h00.

#### **1 Approbation du CR de la réunion du Conseil du 02 juillet 2017.**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 02 juillet 2017 est approuvé sans réserve et à l'unanimité.

#### **2 État des adhésions, démissions et décès depuis la dernière réunion.**

Décès			Démissions			Adhésions		
Nom	Date	N°	Nom	Date	N°	Nom	Date	N°
Grun	04/05/2017	1061				Feuillatre	21/10/2017	1626

### **3 Liste des adhérents à jour de leur cotisation pour 2017.**

L'association compte 53 adhérents dont 47 sont à jour de leur cotisation, 3 ne sont toujours pas à jour (Mme Reynaud, MM. Dupuis et Guerraz) et 2 membres d'honneur.

Claude Bercy a relancé les 3 non à jour par courrier.

### **4 Situation financière de l'A.P.S.M.**

À ce jour le solde LCL s'élève à 950.90 € et le compte CE est à 11 357.10 €.

Nous constatons que pour l'année 2017 nous n'avons reçu aucune facture de la part de la Mairie pour nos locaux de la Maison des Associations. En 2016 nous avons réglé environ 350 €.

Nous avons réglé 96 € pour la « Journée Portes Ouvertes » avec 2 salles.

Pour la « Journée des Associations », 2 repas à 15 € ont été réglés pour les adhérents de permanence.

Pour la « Journée Portes Ouvertes » 4 repas à 15 € ont été réglés pour les adhérents de permanence.

La Mairie nous a envoyé le document à remplir pour la demande de subvention, il sera à retourner avant le 15/01/2018. En 2017 nous avons demandé 500 € et nous avons reçu 300 €.

### **5 Bilan de la « Journée des Associations » du 10 septembre 2017.**

Nous constatons trop peu d'adhérents venus pour tenir la permanence de notre stand.

Une cinquantaine de visiteurs nous ont rendu visite pour des demandes d'estimation et de conseils dont une partie est venue à notre local. Nous estimons ce retour satisfaisant.

### **6 Bilan de la « Journée Portes Ouvertes » du 15 octobre 2017.**

Nous constatons trop peu d'adhérents venus pour tenir la permanence à cette journée.

Avec 6 visiteurs extérieurs, nous estimons que cette journée est à reconduire dans l'avenir.

### **7 Investissements pour 2017 en matériel acheté et à acheter.**

L'association a fait l'acquisition de :

- Philalux 3 SAFE avec loupe, lampe UV ondes longues et courtes, tablette éclairante et tête magnétique pour un montant de 159.00 € prix catalogue pour détecter la fluorescence et la phosphorescence d'un timbre.
- Signoscope T1 SAFE et son adaptateur pour un montant de 303.90 € prix catalogue pour vérifier l'existence ou non de filigrane et pour vérifier les timbres réparés.
- Catalogues et revues en renouvellement (cf. la liste sur notre chariot).

### **8 Transfert de notre siège social avant le 30 juin 2018 suite à la mise en vente du site des « Associations » par la Mairie.**

Extrait du magazine « Infos Saint-Maur » n° 84 de novembre 2017.

## La Ville engage des travaux attendus par les associations depuis 20 ans

Le 28 septembre dernier, le Conseil municipal a voté la mise en vente en dation de quatre maisons de quartier : celles de La Pie, du Parc, de Saint-Maur Créteil et la Maison des Associations. Par souci d'agilité financière, la Ville les met en vente avec une clause prévoyant la restitution de tous les rez-de-chaussée. Les associations bénéficieront ainsi de locaux flamboyants neufs, accessibles et sécurisés. C'est une chance pour tous les usagers de ces salles.



Maison de quartier de La Pie



Maison de quartier du Parc



Maison de quartier de Saint-Maur-Créteil



Maison des associations

Actuellement en très mauvais état, ces maisons de quartier posent des problèmes de vétusté, de non-respect des règles d'admissibilité et de sécurité. Il en est de même pour la Maison des associations, située derrière l'église Saint-François de Sales, dans le quartier d'Acamville. La structure, qui avait autrefois un usage à titre provisoire, avait vocation à être usagée jusqu'en 2010, en effet, ce sont des préfabriqués mal isolés, dont les dépenses de consommation électrique atteignent aujourd'hui 27000 euros par an. Ces bâtiments ne sont pas conçus pour recevoir durablement du public et le service municipal Saint-Maur Animations, qui y travaille à l'année, le fait dans des conditions précaires.

### Une nouvelle Maison des associations

L'objectif de la collectivité est donc de créer une nouvelle Maison des associations, tout en veillant à conserver son caractère central. Cette démarche témoigne du soutien que porte la Ville chaque année au lieu associatif local, à hauteur de 11,7 millions d'euros. Les associations seront bien évidemment associées à ce nouveau schéma d'installation. Des propositions leur seront faites à titre temporaire car, par la force des choses, les locaux ne pourront être occupés pendant la durée des travaux. Ensuite, elles intégreront les nouveaux locaux. En tout état de cause, les conventions d'occupation prévoient un départ échelonné jusqu'au 30 septembre 2018.

Saint-Maur Infos novembre 2017 n°84

Pour le moment nous n'avons aucune information de la part de la Mairie, si un sociétaire a connaissance de quelque chose nous le remercions de bien vouloir nous en tenir informés.

## 9 Questions diverses

Le 95<sup>ème</sup> anniversaire de l'A.P.S.M. sera en 2020, nous devons réfléchir notamment au thème de notre exposition (Mode, Vélo, Artisanat, Écologie, etc.).

### Calendrier des manifestations :

L'APSM sera présente aux manifestations suivantes :

- 13 janvier 2018                      Galette des rois au C.C.,
- 18 mars 2018                         AG de l'A.P.S.M.

La séance est levée à 11h00.

Le Président  
Didier SIGONNEY

Le Secrétaire  
Jean-Michel SAINTIER